



**PRÉFÈTE
DE LA ZONE
DE DÉFENSE
ET DE SÉCURITÉ
SUD-OUEST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat Général pour l'Administration
du Ministère de l'Intérieur
du Sud-Ouest**

GUÉRET **Hôtel de Police**

NOTE PROGRAMMATIQUE

**relative à des travaux de cloisonnement et
d'amélioration de la sécurité de certains locaux**



Direction de l'Immobilier – Service Local Immobilier Limousin

1. PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION

L'opération concerne des travaux d'aménagement et le renforcement de la sûreté de certains locaux de l'Hôtel de Police de Guéret (23).

Ils comprennent:

- la création ou la modification de cloisonnement,
- la pose de menuiseries intérieures,
- la pose de revêtements (sol, mur et plafonds) et de peinture
- la climatisation d'un local technique
- la modification des réseaux d'électricité et de courants faibles,
- le déploiement d'un réseau de fibre optique,
- le remplacement d'éléments de sûreté (anti-intrusion, vidéo-protection, contrôle d'accès).

2. DÉCOUPAGE EN LOTS

Le marché comportera 3 lots :

- Lot 1 : Plâtrerie – Peinture – Revêtement de sol – plafond suspendu – menuiserie intérieur
- Lot 2 : Électricité – CVC – Réseau fibre optique
- Lot 3 : Solution de sûreté globale

3. EXIGENCES PARTICULIÈRES PENDANT LES TRAVAUX

3.1. Exigences en matière de fonctionnement du service :

Les travaux se feront en site occupé. Les dispositions seront prises pour que le fonctionnement du service puisse continuer.

Les entrepreneurs seront invités à prendre toutes les mesures nécessaires pour réduire les gênes imposées aux occupants.

Certaines démolitions concernent des cloisons donnant sur des circulations. Les cloisons neuves devront être reposées dans la journée ou des cloisons provisoires munies de portes devront être mises en place pour fermer les locaux en dehors des heures de service.

3.2. Exigences en matière de sécurité :

Tous les titulaires de marchés ou de lots et tous leurs sous-traitants seront tenus de respecter les obligations de confidentialité, de protection des données à caractère personnel et les mesures de sécurité prévues à l'article 5 du C.C.A.G travaux.

En particulier chaque entreprise devra s'engager à prendre toutes les mesures utiles pour assurer, lors de l'exécution du marché, la protection absolue des informations ou supports qui pourront être détenus.

L'intervention de tous personnels des entreprises dans les locaux de l'administration sera conditionnée à l'obtention d'une autorisation d'accès individuelle délivrée après enquête diligentée par le service de sécurité du ministère de l'intérieur (SSMI). Chaque personnel demeurera soumis pendant son séjour aux mêmes règles de discipline que les agents de l'Administration. Le Ministère de l'Intérieur pourra retirer son agrément à tout moment sans avoir à énoncer ses motifs.

4. DÉLAIS DE RÉALISATION

La durée du marché sera de 3 (trois) mois comprenant une période de préparation de 2 mois et une durée de travaux de 1 mois..

5. LISTE DÉTAILLÉE DES TRAVAUX

Lot 1 - Plâtrerie – Peinture – Revêtement de sol – Plafond suspendu – menuiserie intérieure

1.1 Cloisons - Cloisons renforcées

Les travaux comprennent :

- la dépose du bloc porte donnant l'accès au service;
- la dépose du bloc porte se situant entre le local ESR et local technique (futur local serveur)
- la démolition et l'évacuation de la cloison entre le local technique et la cage d'escalier ;
- la démolition de la cloison entre la circulation et la cage d'escalier ;
- la démolition de la cloison du local technique (futur local serveur) ;
- la fourniture et pose d'une cloison CR4 2.2 200/48-35 y compris l'isolant en laine roche et bandes (toute hauteur du sol au plafond), prévoir réservation pour la porte CR4;
- la fourniture et la pose d'une cloison CR3 y compris l'isolant en laine roche et bandes (prévoir réservation porte CR3, voir ci-dessous).

1.2 Peinture :

Les travaux comprennent la réalisation des peintures sur les ouvrages réalisés en plâtre et comprenant :

- travaux préparatoires ;
- nettoyage ;
- rebouchage ;
- ponçage ;
- une couche d'impression ;
- finition en 2 couches de peinture acrylique finition satinée ;
- joint acrylique de finition contre les huisseries.

1.3 Revêtement de sol :

Les travaux comprennent la

- réalisation des travaux de ponçage du sol existant ;
- fourniture et la pose d'un ragréage auto-lissant de type P3 minimum ;
- fourniture et la pose d'un revêtement de sol PVC classé U4 P3 ;
- fourniture et la pose de barres de seuil ;
- fourniture et pose de plinthes.

1.4 Plafond suspendu :

Les travaux comprennent la dépose et repose y compris les adaptations du plafond suspendu.

1.5 Porte de sûreté

Les travaux comprennent :

- la dépose soignée du bloc porte et de son huisserie et son évacuation.
- la fourniture et la pose d'un bloc porte de 0,93 x 2,04 m Ht, anti-effraction, 1 vantail tirant droit. Cette porte sera de type blocus 4 de chez Doortal ou équivalent (porte classée CR4 selon la norme NF EN 1627 qui a abrogé les normes NF P20-311 et 20-551).

Elle sera composée :

- > d'un bâti en acier, d'un ouvrant en tôle 20/10° avec profilés de renforts, de paumelles en acier et de roulements à billes ;
- > d'une serrure électromagnétique à trois points d'ancrage ;
- > d'un système anti-dégondage ;
- > d'un cylindre de secours A2P*** (3 étoiles) de type 787.Z ;
- > d'un asservissement électrique au contrôle d'accès du service ;
- > d'un groom de rappel automatique.

L'hubriserie sera fixée de dalle à dalle

- la fourniture et la pose d'1 bloc porte de 0,93 x 2,04 m Ht, anti-effraction, 1 vantail. Cette porte sera de type blocus 3 de chez Doortal ou équivalent (porte classée CR3 selon la norme NF EN 1627, EN 1628, EN 1629 et EN 1630), prévoir un bâti support de dalle à dalle conforme aux prescriptions du fabricant. La porte sera à tirant droit.

Elle sera composée :

- > d'un bâti en acier, d'un ouvrant en tôle 20/10° avec profilés de renforts, de paumelles en acier et de roulements à billes ;
- > sol barre de seuil de hauteur maximal 12mm ;
- > d'une serrure électromécanique à trois points d'ancrage ;
- > d'un système anti-dégondage ;
- > d'un cylindre de secours A2P*** (3 étoiles) de type 787.Z ;
- > d'un asservissement électrique au contrôle d'accès du service ;
- > d'un groom de rappel automatique.

Lot 2 – Courant fort – courant faible – CVC

2.1 Courant fort

Les travaux comprennent :

- la mise en place de 39 prises de courants (PC) sur le réseau secouru ;
- la mise en place d'un onduleur 10 minutes qui doit secourir l'ensemble des équipements actifs du local serveur et des 39 PC

2.2 CVC :

Les travaux comprennent :

- la fourniture et la pose d'une climatisation installée avec un caisson plafonnier, son dimensionnement sera adapté à la dimension du nouveau local.

2.3 Courant faible – Fibre optique

Les travaux comprennent :

- la création d'un réseau en fibre optique OM3 ou OM4
- la mise en place d'une baie type pro serveurs

3 Lot 3 - Solution de sûreté globale

Les travaux comprennent :

- le remplacement de l'alarme anti intrusion et de ses équipements (détecteur de choc, bris de glace, capteur bi-technologie...) ;
- la mise en place d'un double contrôle d'accès (badge compatible avec la nouvelle carte agent et biométrique) ;
- le remplacement de la vidéo protection.